

BUREAU

Séance du 6 décembre 2023

Délibération BU_20231206_004

Restructuration du centre d'incendie et de secours d'ECUEILLE, avenant n°2 au lot n°1 relatif à la VRD avec l'entreprise VERNAT TP ; avenant n°1 au lot n°5 relatif aux portes sectionnelles avec l'entreprise AFD ; avenant n°3 au lot n°7 relatif à la plâtrerie, isolation avec l'entreprise ISOBAT 36 ; avenant n°1 au lot n°8 relatif aux menuiseries intérieures avec l'entreprise DENIOT ; avenant n°2 au lot n°9 relatif aux carrelages, faïences avec l'entreprise REVETONE ; avenant n°1 au lot n°11 relatif à l'électricité avec l'entreprise EMB MITTERRAND

VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

1 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le marché n°2022-23-01 relatif à la restructuration du centre d'incendie et de secours d'ECUEILLE, lot n°1 VRD, passé avec l'entreprise VERNAT TP ;

Vu le marché n°2022-23-05 relatif à la restructuration du centre d'incendie et de secours d'ECUEILLE, lot n°5 portes sectionnelles, passé avec l'entreprise AFD ;

Vu le marché n°2022-23-07 relatif à la restructuration du centre d'incendie et de secours d'ECUEILLE, lot n°7 plâtrerie, isolation, passé avec l'entreprise ISOBAT 36 ;

Vu le marché n°2022-23-08 relatif à la restructuration du centre d'incendie et de secours d'ECUEILLE, lot n°8 menuiseries intérieures, passé avec l'entreprise DENIOT ;

Vu le marché n°2022-23-09 relatif à la restructuration du centre d'incendie et de secours d'ECUEILLE, lot n°9 carrelage, faïence, passé avec l'entreprise REVETONE ;

Vu le marché n°2022-23-11 relatif à la restructuration du centre d'incendie et de secours d'ECUEILLE, lot n°11 électricité, passé avec l'entreprise EMB MITTERRAND ;

Vu les projets d'avenant n°1, 2 et 3 ci-annexés ;

Considérant la nécessité de modifier la consistance des travaux de restructuration du centre d'incendie et de secours d'ECUEILLE ;

DECIDE :

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

Article unique. Les avenants, ci-annexés, relatifs aux marchés passés pour la restructuration du centre d'incendie et de secours d'ECUEILLE n°2022-23-01, lot n°1 VRD, passé avec l'entreprise VERNAT TP ; n°2022-23-05, lot n°5 portes sectionnelles, passé avec l'entreprise AFD ; n°2022-23-07, lot n°7 plâtrerie isolation, passé avec l'entreprise ISOBAT 36 ; n°2022-23-08, lot n°8 menuiseries intérieures, passé avec l'entreprise DENIOT ; n°2022-23-09, lot n°9 carrelage, faïence, passé avec l'entreprise REVETONE ; n°2022-23-11, lot n°11 électricité, passé avec l'entreprise EMB MITTERRAND, sont approuvés et le président, ou son représentant, est autorisé à les signer.

Marc FLEURET